

# Salles municipales

Les salles municipales se distinguent en 2 catégories :

- celles permettant un service à table, une réception (salles de réception)
- celles dédiées aux activités/réunions

## Salles de réception



### Salle des fêtes

Adresse : 90, rue de Combes

- Capacité : 400 personnes
- Location de la salle : 290 €
- Location de la cuisine : 155 €
- Location de la sono et du vidéoprojecteur : 80 €

[Formulaire de mise à disposition de la salle des fêtes](#)

Pour les associations recevant du public :

[Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire](#)

[Dossier de demande d'organisation de manifestation](#)

# Réservation de la salle des fêtes

Pour toute réservation, vous devez adresser, **3 semaines avant votre événement**, un courrier ou un courriel en mairie :

Service accueil

374 rue Briand Stresemann

01710 THOIRY

Courriel : [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

**Une attestation de responsabilité civile sera demandée lors de la réservation.**



## Salle du Misseron

Adresse : bâtiment communal de Fenières, 740, rue de Fenières

- Capacité : 40 personnes
- Location de la salle : tarif selon délibération n°2024-3-22 du 30 avril 2024

**A noter** : La salle du Misseron n'est actuellement pas réservable.

## Salle de la ruche



Adresse : bâtiment associatif, 604,  
rue de Combes

- Capacité : 100 personnes

Mise à disposition à partir du 8 janvier 2024

A noter : Les salles de l'abeille et la ruche seront pas mises à disposition des particuliers au 1<sup>er</sup> trimestre 2024

## Réservation des salles la ruche et le Misseron

Pour toute réservation, vous devez adresser, **10 jours minimum avant votre événement**, un courrier ou un courriel en mairie :

Service accueil  
374 rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY  
Courriel : [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

Merci de joindre à votre demande le [formulaire de demande de mise à disposition occasionnelle d'une salle communale](#).

**Une attestation de responsabilité civile sera demandée lors de la réservation.**

## Salles de réunion

**Ces salles ne peuvent en aucun cas être utilisées pour des réceptions.**



## **Salle de Fraiche Fontaine**

Salle de réunion et/ou d'activités

Adresse : bâtiment D1, Les Floralies

- Capacité : 19 personnes



## **Salle du Nant de l'aîné**

Salle de réunion et/ou d'activités

Adresse : bâtiment communal de Fenières, 740, rue de Fenières

- Capacité : 30 personnes



## **Salles Puits Mathieu 1 et 2**

Adresse : complexe sportif, 604, rue de Combes

- Capacité : 15 personnes dans la salle N°1 et 15 personnes dans la salle N°2.
- Ces 2 salles sont séparées par une paroi amovible que l'on peut enlever pour ne former qu'une salle.

## **Salle de l'abeille**



Adresse : bâtiment associatif, 604, rue de Combes

Capacité : 60 personnes

## **Réservation des salles de réunion**

Les réservations de ces salles se font, **au minimum 10 jours avant la date souhaitée**, par courrier ou courriel adressé à la mairie :

Service accueil

374 rue Briand Stresemann

01710 THOIRY

Courriel : [mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

Merci de joindre à votre demande le [formulaire de demande de mise à disposition occasionnelle d'une salle communale](#).

Une attestation de responsabilité civile sera demandée lors de la réservation.

## Règlement de location

La mise à disposition temporaire des salles communales suivantes est régie par un règlement (arrêté municipal n°128/24) :

- Salles du Puits Mathieu 1 et 2
- Salle du Nant de l'aîné
- Salle du Misseron
- Salle de Fraîche Fontaine
- Salle de la ruche
- Salle de l'abeille

Le règlement est [disponible ici](#)

## Tarifs de location

La mise à disposition temporaire des salles communales suivantes fait l'objet d'une tarification, définie par la [délibération n°2424-3-22 du conseil municipal du 30 avril 2024](#)

:

- Salles du Puits Mathieu 1 et 2
- Salle du Nant de l'aîné
- Salle du Misseron
- Salle de Fraîche Fontaine
- Salle de la ruche
- Salle de l'abeille

Grille tarifaire :

Salles	Association Thoirysienne (loi 1901 ou ASL)	Association extérieure	Particulier résidant à Thoiry	Particulier ne résidant pas à Thoiry	Syndics et entreprises	Caution (sauf associations Thoirysiennes)
Puits Mathieu 1 et 2	gratuit	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	150 €	150 €
Nant de l'Ainé	gratuit	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	-
Fraiche Fontaine	gratuit	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	-
Le Misseron	gratuit	Pas mise à disposition	100 €	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	200 €
L'abeille	gratuit	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	150 €	150 €
L'abeille - 2 jours	gratuit	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	Pas mise à disposition	300 €	300 €
La Ruche	gratuit	Pas mise à disposition	100 €	Pas mise à disposition	200 €	300 €
La Ruche - 2 jours	gratuit	Pas mise à disposition	200 €	Pas mise à disposition	400 €	300 €
L'abeille + la ruche 1 jour	gratuit	Pas mise à disposition	180 €	Pas mise à disposition	350 €	450 €
L'abeille + la ruche 2 jours	gratuit	Pas mise à disposition	360 €	Pas mise à disposition	700 €	600 €

## Réservation

### Service accueil



374, rue Briand Stresemann  
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



[mairie@mairie-thoiry.fr](mailto:mairie@mairie-thoiry.fr)

## Téléchargement

[Formulaire de mise à disposition de la salle des fêtes](#)

[Demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire](#)

[Dossier de demande d'organisation de manifestation](#)

[Formulaire de demande de mise à disposition temporaire des salles communales](#)

## Règlement de location des salles municipales pour une utilisation occasionnelle

### Tarifs de mise à disposition des salles communales – DEL2024-3-22 du 30-04-2024

#### **FERMETURE ANNUELLE**

Les bâtiments municipaux sont fermés à l'occasion des vacances de fin d'année (décembre/janvier) selon le calendrier scolaire de la zone A.